



Pièces à fournir pour une DEMANDE DE RECENSEMENT

Conditions

Avoir au moins 16 ans et moins de 25 ans

Le recensement peut être fait par l'intéressé ou son représentant légal

Pièces à fournir obligatoirement

- Une copie d'un titre d'identité en cours de validité [carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport (la double page où figure votre photo)]
- Livret de famille (photocopie de toutes les pages) ou copie intégrale d'acte de naissance de – de 3 mois
- Pièce d'identité du représentant légal si celui-ci fait la démarche
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, avis d'imposition ou de non imposition) au nom du demandeur ou à celui de ses parents.
- Une carte d'invalidité (dans le cas où vous voudriez être exempté de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense.